



COALITION FÉMINISTE ET ENFANTISTE POUR LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

KIT DE MOBILISATION

LA MOBILISATION DU 5 OCTOBRE

Le lundi 5 octobre marque une étape importante dans la mobilisation pour l'adoption d'une loi cadre intégrale contre les violences sexuelles.

A partir du 1er octobre, le texte validé en Commission la semaine passée sera étudié en séance publique.

Nous devons nous mobiliser pour montrer que nous sommes des millions.

Nous sommes des millions de victimes.

Nous sommes des millions à soutenir cette loi.

Nous sommes des millions à nous rassembler.

Montrons-leur.

A Paris, marchons du ministère de la Justice,
Place Vendôme, à l'Assemblée Nationale.

**NOUS
SOMMES
DES
MILLIONS.
MONTRONS-LEUR.**

LUNDI 5 OCTOBRE
TOUTES ET TOUS DANS LA RUE
CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES
DÉPART 18H30
PLACE VENDÔME > ASSEMBLÉE NATIONALE

**TOUTE LA LOI INTÉGRALE
UN BUDGET INTÉGRAL
UN VOTE INTÉGRAL.**

VISIONNEZ LE WEBINAIRE DE PRÉPARATION À LA MOBILISATION DU 5 OCTOBRE

Dimanche 27 septembre à 18h00, se tenait un webinaire de préparation à la mobilisation. **Retrouvez [ici son enregistrement](#).**

DÉCLARER UN RASSEMBLEMENT

Dois-je déclarer mon rassemblement ?

Oui, dès lors que le rassemblement se déroule sur la voie publique, quelle qu'en soit la taille. La déclaration préalable est une obligation légale (articles L211-1 à L211-4 du Code de la sécurité intérieure) . Il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation - c'est une simple déclaration.

En réalité et dans les faits, il se peut que certaines préfectures ou villes ne demandent même pas.

Quand déclarer ?

Au plus tard, 3 jours francs avant la date. Pour le 4 juillet, la date limite est donc le 2 octobre avant minuit. Déclarez le plus tôt possible, pour permettre à la préfecture ou la ville de dialoguer avec vous sur le parcours de la marche en cas d'impossibilité ou d'autre événement s'y déroulant.

Comment déclarer ?

La déclaration se fait auprès de la préfecture (ou sous-préfecture) du lieu du rassemblement :

- En ligne via le site de votre préfecture (chercher "déclaration manifestation sur la voie publique" + nom de votre département)
- Par courrier ou dépôt physique au bureau des libertés publiques de la préfecture
- Par email si la préfecture l'accepte (vérifier au cas par cas).

Que doit contenir la déclaration ?

- Noms, prénoms et domiciles des organisateurices (au moins 3 personnes majeures)
- Objet du rassemblement
- Lieu, date, heure de début et de fin
- Itinéraire si défilé ou simplement le point de rassemblement si statique
- Le cas échéant, si une scène est installée il est préférable de le déclarer.

Quel lieu choisir ?

En priorité : tribunal judiciaire, préfecture, place centrale symbolique.

A éviter : lieux nécessitant une autorisation complémentaires (parvis d'édifices religieux, enceintes scolaires, domaines privés).

Modèle de lettre de déclaration :

[Prénom Nom], [Adresse],

[Prenom Nom 2], [Adresse],

[Prenom Nom 3], [Adresse],

A Monsieur/Madame le/la Préfet(e) de [Département]

[Lieu], le [Date]

Objet : Déclaration préalable de manifestation sur la voie publique

Monsieur/Madame le/la Préfet(e),

Nous avons l'honneur de vous informer que nous organisons un rassemblement sur la voie publique dans les conditions suivantes :

Objet : Marche citoyenne pour une loi intégrale contre les violences sexuelles

Date : samedi 4 juillet 2026

Heure de début : [heure] - Heure de fin : [heure]

Lieu : [adresse précise]

Nature : Rassemblement statique (pas de défilé) ou marche (préciser le parcours)

Nombre prévu de participant.es : [estimation]

Nous vous prions d'agréer, Monsieur/Madame le/la Préfet(e), l'expression de notre considération distinguée.

[Signatures]

COMMUNICATION

Le lien à suivre : [tract modifiable](#).

Chaque visuel **qui respecte la charte graphique** définie sur le visuel original (ci-dessous et le premier épinglé dans le lien partagé) **peut être en collaboration avec la page @loi-integrale sur Instagram**.

N'hésitez pas à nous faire des demandes !

Les exemples :



Faire imprimer le tract

- Format : A5 (148 x 210 mm), recto simple.
- Grammage recommandé : 90 à 115 g/m2.
- Imprimeries en ligne : Canva Print, Vistaprint, Sprint24. Comptez 8 à 15 EUR pour 100 exemplaires.
- Commandez avant le 1er juillet pour être livré à temps.

Conseils pratiques

- Il est conseillé de demander aux imprimeries locales, qui peuvent faire un tarif spécial association ou pour soutenir la cause.
 - Pancartes : impression maison sur carton rigide A3 avec manche en bois (baguette de jardinerie) – solution rapide et économique.
 - Ne pas modifier la charte graphique coalition loi intégrale ni les couleurs.

Remboursement

La Fondation des Femmes peut prendre en charge jusqu'à 200 EUR maximum par rassemblement et par ville, sur présentation d'une facture avec RIB à adresser à : loi-integrale@fondationdesfemmes.org

Support	Dimensions	Grammage	Prix indicatif	Quantité conseillée
Tract A5	148 x 210 mm	90-115 g/m2	8-15 EUR / 100 ex.	2 000 par ville
Affiche A3	297 x 420 mm	115-170 g/m2	20-35 EUR / 20 ex.	50 par ville
Pancarte	400 x 600 mm ou 500 x 700 mm	300-400 g/m2 (carton plié)	2-5 EUR / pièce (impression maison viable)	sur estimation locale
Banderole	200 x 100 cm ou 300 x 100 cm	Bâche PVC 440-510 g/m2	25-60 EUR selon taille	1 par ville (illets + ourlets)
T-shirt	Flocage centre poitrine	180-200 g/m2 (coton)	8-15 EUR / pièce (dégressif > 20)	sur estimation locale
Visuel réseaux sociaux	1080 x 1080 px (carré) 1080 x 1920 px (story)	Fichier numérique	Gratuit (Canva fourni)	1 carré + 1 story avec [VILLE]

Modalités de remboursement

- Plafond : 200 EUR par rassemblement (toutes impressions confondues).
- Condition : facture au nom de votre organisation + RIB (pas de reçu manuscrit).
- Envoi : par email à clara@fondationdesfemmes.org – objet : "Remboursement impression - [Ville] - 4 juillet 2026".

PARTICIPATION VIDÉO

Idéalement une personne vous filme.

Script : *"Nous sommes des millions. Montrons-leur. Le 5 octobre, toutes et tous dans la rue contre les violences sexuelles. On a fait la lumière. À vous de faire la loi."*

Le 5 octobre, allumez la lumière

Sur "Je soutiens la loi intégrale" vous levez le bras devant vous vers le téléphone avec la lumière de mon téléphone.

Un exemple :  Exemple appel à la mobilisation du 5 octobre

Publier la vidéo sur votre page Instagram et taguer/demander en collaboration **@loi-integrale**

TRACT PARIS À DIFFUSER

[Le tract pour la manifestation parisienne](#), à diffuser.

CHANSONS ET SLOGANS

Hymne des enfants et des femmes (sur l'air de l'hymne du MLF)

https://drive.google.com/drive/folders/1S8Ze3gwGyEK1hg7QWKEWPaTuadY9IZ_R

SLAM Diariata Ndiaye

"Oui, on est en colère, NON on lâchera pas l'affaire

OUI on est en colère, NON On lâchera pas l'affaire"

> Paroles de Je t'accuse

D'abord, y a eu Gisèle

Et puis, y a eu Sophie

Isa, Khadija et Marie

Et ma copine, Claire

Et puis, y a moi, aussi

Et puis, toutes celles qui n'ont jamais rien dit

*Mais t'en as rien à faire, toi
Ce sera qu'un nom d'plus sur la liste
Dans un fait divers, dans un tiroir
Des tonnes de vies classées sans suite
Mais tu vas rien faire, toi
Et c'est bien ça, le problème
Justice, est-ce qu'on doit
Te faire nous-mêmes ?*

*Car je t'accuse (ah)
De fermer les yeux alors que t'as tout vu
Je t'accuse (ah)
Fais pas l'innocent, t'as rien fait quand t'as su
Je t'accuse (ah)
Main droite levée
Je t'accuse (ah)
Et j'assume (ah)*

*T'étais où ? Sûrement qu't'existes pas
Pourquoi t'es jamais là quand on n'croit plus qu'en toi ?
Demande à tous les gosses que tu n'protèges pas
Tous les monstres ne sont pas que dans les salles de cinéma*

*Mais t'en as rien à faire, toi
Ce sera qu'un nom d'plus sur la liste
Dans un fait divers, dans un tiroir
Des tonnes de vies classées sans suite
Mais tu vas rien faire, toi
Ou faudrait qu'on t'harcèle ?
Justice, est-ce qu'on doit
Te faire nous-mêmes ?*

*Car je t'accuse (ah)
De fermer les yeux alors que t'as tout vu
Je t'accuse (ah)
Fais pas l'innocent, t'as rien fait quand t'as su
Je t'accuse (ah)
Main droite levée
Je t'accuse (ah)
Et j'assume (ah)*

Et j'assume (ah)

Pour toutes celles que la violence a condamnées au silence

Je t'accuse (ah)

Pour celles qu'avaient prévenu mais que t'as jamais entendues

Je t'accuse (ah)

Pour celles qui prennent la plus lourde des peines

Pour les victimes de ton système (ah, ah)

Je t'accuse, et j'assume

Slogans :

- "160 000 enfants où êtes vous? 160 000 enfants que faites vous?"
- "Et qu'est-ce qu'on veut ? LA LOI
On la veut quand ? MAINTENANT"
- « Victimes, on vous croit ! Voleurs on voit voit"
- Pas de justice, pas de paix !
- « Ni silence, ni oubli, la loi intégrale ici ! »

INTERPELLER SES DÉPUTÉ.E.S

Comment trouver ses députés ?

Vous trouverez [dans ce fichier](#) la liste des Député.e.s républicain.e.s (hors RN et UDR), leur circonscription, ainsi que leurs comptes instagram lorsqu'ils sont connus. Si vous ne connaissez pas le numéro de votre circonscription, vous pouvez la retrouver [grâce à ce lien](#).

Comment interpeller son / sa Député.e ?

- en lui envoyant l'email ci-dessous
- en l'interpelant sur instagram via une publication personnelle ou en commentant sous un de ses posts

Message type :

"Madame / Monsieur Le Député, je suis habitant.e de votre circonscription. Vous aurez très prochainement à vous prononcer sur la proposition de loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Voici un courrier à votre attention avec la liste des amendements que je vous demande de soutenir pour

apporter enfin une réponse globale à ces violences massives. Vous avez la possibilité de changer des millions de vie, soyez à la hauteur ! > *lien PDF*"

- en demandant à vos proches d'en faire de même !

De là, enregistrez leurs adresses mails et envoyez-leur un courriel tous les jours de la semaine.

Le modèle de courrier à leur envoyer :

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En tant qu'habitant·e de votre circonscription, je souhaite attirer votre attention sur la proposition de loi n°3106 apportant une réponse intégrale aux violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants, qui sera débattue en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du jeudi 1er octobre.

Ce n'est pas une loi de plus. Pour la première fois, une réponse globale à cette urgence massive a été initiée par la société civile et reprise par le Parlement.. Réunie au sein de la Coalition féministe et enfantiste, cette convergence rassemble plus de 200 associations et organisations syndicales et s'appuie sur l'expertise de celles et ceux qui accompagnent les victimes au quotidien.

Chaque année, 160 000 enfants et 277 000 femmes sont victimes de violences sexuelles en France. **Derrière les chiffres, il y a des vies.** Ces violences constituent un problème massif et systémique, aux conséquences durables sur la santé, le travail et toute la vie des victimes. **Elles nécessitent donc une réponse globale et imposent de changer d'échelle.**

Le 23 septembre, la commission spéciale a adopté le texte à l'unanimité. **C'est un signal fort : les député·es de cette commission ont reconnu la nécessité d'agir.**

A partir du 1er octobre, l'Assemblée Nationale étudiera ce texte en séance plénière. C'est un moment historique : l'opportunité pour notre pays de se montrer enfin **à la hauteur du courage des victimes, et de la souffrance de celles et ceux qui ne sont plus parmi nous.**

En tant que parlementaire, vous avez une responsabilité immense. Si le texte adopté en commission reste ambitieux, certains reculs doivent absolument être corrigés pour permettre à cette loi de répondre à l'ampleur du phénomène et à la solitude des victimes. Je vous demande donc de soutenir l'ensemble des amendements portés par la coalition féministe et enfantiste pour la loi intégrale, et en particulier :

- **Le rétablissement du caractère obligatoire de l'entretien individuel annuel en milieu scolaire, de la maternelle au lycée.** Recommandé par la CIIVISE, il permet de repérer les violences sans attendre que l'enfant trouve seul la force de parler. Le rendre facultatif, c'est risquer de laisser des violences invisibles et faire peser sur l'enfant la responsabilité de demander sa propre protection. Dans votre circonscription, comme dans chaque circonscription de France, il y a environ 2500 enfants victimes de violences sexuelles. En votant cet amendement, vous avez la possibilité de les protéger.
- Le rétablissement la rédaction initiale de l'article 37 pour interdire la reconnaissance de filiation des enfants nés de viol
- L'amélioration de la nouvelle rédaction de l'article 67 pour permettre un **accès à des permanences juridiques spécifiques et à une aide juridictionnelle renforcée** pour mieux financer l'accès aux démarches judiciaires des victimes en situation de handicap
- L'introduction de la soumission chimique et de la vulnérabilité chimique à plusieurs articles (notamment articles 1 sur la définition et 5 sur la soumission)

Je vous demande aussi de soutenir et de sécuriser les avancées majeures qui ont été obtenues dans le texte issu de la commission spéciale, face aux risques de détricotage et d'attaque qui pourraient intervenir en séance publique - et en particulier :

- Les article 3, 4 et 5 qui instaurent une véritable justice spécialisée avec des moyens d'enquête spécialisés et un socle minimal d'enquête. Notre justice doit franchir un saut qualitatif pour faire sauter le verrou des classements sans suite qui frappent au minimum 70% des victimes de viol selon le ministère de la justice. L'article 5 qui prévoit au moins 2 juges des violences sexuelles et intrafamiliales et un tribunal spécialisé compétent au civil et au pénal, adopter les amendements proposés par la coalition permettant de compléter les formation et de s'assurer que le parquet coordinateur des violences sexuelles et intrafamiliales s'assure de la formation effective des autres membres du parquet
- l'article 10 sur le retrait rapide et effectif des contenus intimes diffusés sans consentement ;
- l'article 20 sur l'interdiction des mariages et PACS entre cousins (rappelons qu'une victime d'inceste sur 5 a été agressée par son cousin) ;
- la création des centres départementaux de prise en charge pluridisciplinaire des victimes de violences sexuelles dans chaque département et collectivité (article 54) et la dispense d'avance de frais de santé pour les victimes de violences sexuelles sans prise de plainte préalable (article 53)
- l'ensemble du titre VIII relatif à la lutte contre les mariages forcés et la protection des personnes vulnérables qui apporte une véritable protection des femmes étrangères victimes de violences. L

Des moyens budgétaires à la hauteur de l'ambition du texte. Sans financement, une loi reste une promesse. Former les professionnel·les, renforcer la prévention, améliorer le repérage, protéger les victimes, garantir leur accès aux soins et à l'accompagnement : tout cela nécessite des moyens pérennes, notamment pour les associations qui assurent au quotidien une mission essentielle. **L'ambition affichée devra par la suite se traduire dans les choix budgétaires.**

Près de 350 000 citoyennes et citoyens ont signé la pétition pour une loi intégrale. Depuis quatre mois, partout en France, **chaque lundi, des milliers de personnes se rassemblent devant les tribunaux crier leur colère et leur espoir.** Cette mobilisation témoigne d'une exigence qui traverse le pays : **que les violences sexuelles soient enfin considérées à la hauteur de leur ampleur et de leurs conséquences, et qu'elles suscitent une véritable réaction politique.**

À six mois de l'élection présidentielle, ce texte est aussi un rendez-vous avec les engagements qui seront pris pour les années à venir. **La lutte contre les violences sexuelles** exige des changements systémiques et des moyens à la hauteur. **Pas demain, pas lorsque « le moment sera venu » : maintenant.**

Nous, citoyennes et citoyens de votre circonscription, comptons sur vous pour porter cette exigence à l'Assemblée nationale, en tant que représentant.e du peuple. Nous serons attentives et attentifs à votre position et au vote qui en découlera.

[Prénom NOM]

[Commune]

Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

loi-integrale@fondationdesfemmes.org

Merci pour votre engagement !